

Psychologue-Psychothérapeute Instruction publique Ville de Bruxelles Offre d'emploi

Le Département Instruction publique recrute un psychologue-psychothérapeute au sein de son service de soin de santé mentale.

Employeur :

Avec environ 5200 membres du personnel et un réseau d'enseignement étendu, la Ville de Bruxelles est l'un des plus importants employeurs de la Région bruxelloise. Egalement, 2^{ème} Pouvoir Organisateur de la Communauté française, la Ville de Bruxelles offre de nombreux avantages financiers et une équipe qui s'investit auprès de plus de 114 établissements scolaires.

Description du poste :

Missions :

Intégrer le service de santé mentale, S.E.S.A.M.E., dans l'équipe adolescent/enfant.

Activités principales :

- Psychothérapie d'inspiration psychanalytique d'enfant / adolescent,
- Evaluation diagnostique (testing),
- Entretiens familiaux,
- Contacts avec le réseau,
- Travail en équipe,
- Participation aux réunions d'équipe et aux réunions cliniques,
- Participation à des activités de prévention, de formation et de coordination,
- Supervisions individuelles et d'équipes.

Profil :

- Titulaire d'un Master en psychologie (orientation psychologie clinique)
- Expérience en santé mentale d'au moins deux ans et une formation complémentaire se rapportant à ce domaine.
- Excellente expression orale et sens développé de la communication.
- Aimer travailler de manière autonome mais au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Jouir des droits civiques et politiques.
- Etre de conduite irréprochable
- Être déclaré physiquement apte à l'exercice de la fonction au moment de l'entrée en fonctions.

Les candidats qui ne rempliraient pas toutes les conditions d'admission à la date de clôture des listes d'inscription, seront considérés comme étant inscrits indûment.

Offre :

- Contrat à durée déterminée (possibilité d'être reconduit par un CDI)
 - 37h30 par semaine
 - minimum 50 jours de congé
- Environnement de travail motivant
- Salaire de niveau master : barème A1 applicable en fonction de l'ancienneté – Montant brut indexé de 2997,34 EUR mensuel minimum (ancienneté 0) et de 4309,05 EUR mensuel maximum (fourchette de départ avec possibilité d'accéder à un barème supérieur).
- Divers avantages complémentaires : nombreuses possibilités de formation, exonération du ticket modérateur dans les hôpitaux du réseau IRIS sur le territoire de la Ville de Bruxelles, prise en charge de l'abonnement STIB à 100%, réduction de l'abonnement SNCB, chèques repas, restaurant d'entreprise, réduction de prix pour les entrées aux centres culturels et sportifs agréés.

Intéressé ?

Dans ce cas, envoyez votre CV avant le 15 novembre 2019, votre diplôme, votre motivation à :

Ville de Bruxelles – Département Instruction publique
A l'attention de Mme Zaineb EL KESSAL
Au bon soin de Mme Hariche Faouzia
boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles

Ou par courriel : zaineb.elkessal@brucity.education

Votre candidature donnera suite à un entretien permettant d'évaluer les aptitudes à la pratique thérapeutique, et du travail en équipe.

Renseignements :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au Département Instruction publique, auprès de Mme ELKESSAL Zaineb (02/279.38.33 ou zaineb.elkessal@brucity.education) ou M. VANDYSTADT Edouard (02/279.38.37 ou edouard.vandystadt@brucity.education).

Tout renseignement scientifique peut être obtenu au Service de Santé Mentale, auprès du Dr ZUCKER Nicole (02/279.63.40)

La Ville de Bruxelles poursuit sa politique de diversité, de non-discrimination et d'égalité des chances.